



PASCAL BERNARD
LAURENT BLANCHET
JEAN-PIERRE GELOT
PHILIPPE GOICHON
GUILLAUME LABBÉ

ASSOCIATION HANDI-ESPOIR

2, Pôle Technique Odysée
85220 COEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

présenté à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
adecialarocche@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | NANTES NOR D ET SUD | NIORT

SARL ABGL au capital de 240 408 € | SARL de Commissaires aux comptes | Membre de la Compagnie
Régionale de Poitiers | RCS LA ROCHE-SUR-YON B 418 908 927 | TVA intracommunautaire FR 31 418 908 927

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR

www.adecia.fr





ASSOCIATION HANDI-ESPOIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **HANDI-ESPOIR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

C

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La partie « 2. Informations relatives au bilan » et plus précisément les notes 2.1.1 à 2.1.4 de l'annexe aux comptes annuels relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles, expose les règles et méthodes comptables applicables à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations et à leurs modalités d'amortissement.

Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par l'association sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

C

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

C

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA ROCHE SUR YON,

Le 25 Juin 2020

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Guillaume Labbé", is written over the printed name.

La société ADECIA AUDIT

M. Guillaume LABBÉ

Handi Espoir

Actif					Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	61 549	57 927	3 621	10 085
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)	4 248	2 956	1 291	2 707
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	65 797	60 884	4 913	12 793	
	Immobilisations financières	Terrains	895 343	164 332	731 011	740 974
		Constructions	13 453 958	6 156 590	7 297 368	7 788 665
Inst.techniques, mat.out.industriels		698 831	383 568	315 263	196 014	
Autres immobilisations corporelles		1 941 228	1 359 698	581 530	449 997	
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
TOTAL	16 989 361	8 064 188	8 925 172	9 175 651		
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	1 736		1 736	1 803	
Autres immobilisations financières						
TOTAL	1 736		1 736	1 803		
TOTAL I	17 056 895	8 125 072	8 931 822	9 190 248		
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes				
		Créances usagers et comptes rattachés	265 546		265 546	324 684
Autres créances		284 667		284 667	390 442	
TOTAL	550 213		550 213	715 126		
Divers	Autres titres					
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 693 238		1 693 238	1 923 354	
Charges constatées d'avance (4)	19 872		19 872	37 775		
TOTAL II	2 263 324		2 263 324	2 676 257		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		19 320 219	8 125 072	11 195 146	11 866 506	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Handi Espoir

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent	
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	850 334	850 334
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	938 695	366 191
		Report à nouveau	636 254	1 137 498
		Résultat de l'exercice	-171 945	33 605
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-1 404 610	-1 366 955
		Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	3 916	8 916	
	Provisions réglementées	103 785	103 785	
	Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		956 430	1 133 376	
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	30 000		
	Provisions pour charges			
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	22 091	17 291	
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	88 469	88 469	
Total II		140 561	105 761	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 460 687	8 820 525	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	31 253	32 632	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 073	259 159	
	Dettes fiscales et sociales	902 009	836 802	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	69 353	76 910	
	Autres dettes	306 435	318 719	
	Instrument de trésorerie	114 342	282 618	
	Produits constatés d'avance			
Total III		10 098 155	10 627 367	
Écart de conversion passif IV				
TOTAL DU PASSIF(I+II+III+IV)		11 195 146	11 866 506	
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an			
	Dettes sauf (1) à moins d'un an			
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés	Sur legs acceptés			
	Autres			

Handi Espoir

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	58 384	55 585
	Production vendue : Biens		
	Dotations et produits de tarification	7 336 219	7 198 940
	Autres services	286 127	287 237
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	7 680 731	7 541 763
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme	6 957	6 425
	Subventions d'exploitation	302	1 806
	Remboursement de frais	12 075	24 900
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Cotisations			
Autres produits (1)	31 039	50 991	
Total des produits d'exploitation I		7 731 107	7 625 886
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	429 102	446 149
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	1 111 880	1 064 614
	Impôts, taxes et versements assimilés	433 471	337 751
	Salaires et traitements	3 722 319	3 544 338
	Charges sociales	1 285 871	1 363 012
	Dotations d'exploitation	738 718	716 647
	• sur immobilisations amortissements provisions		
• sur actif circulant : provisions	67	4 467	
• pour risques et charges : provisions			
Subventions accordées par l'association	14 559	17 430	
Autres charges	15 663	35 472	
Total des charges d'exploitation II		7 751 656	7 529 883
Résultat d'exploitation (I-II)		-20 549	96 003
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 160	2 115
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers V		2 160	2 115
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	157 258	160 653
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		157 258	160 653
Résultat financier (V-VI)		-155 097	-158 537
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		-175 646	-62 534
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier	4 817	6 423
	immobilier		

Handi Espoir

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	88 748	95 361
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	27 001	6 647
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	115 749	102 008
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	76 487	1 045
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	761	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	30 000	23
	Total des charges exceptionnelles VIII	107 248	1 068
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		8 501	100 940
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		4 800	4 800
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		7 849 017	7 730 010
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		8 020 962	7 696 404
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-171 945	33 605
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			



1 Faits majeurs

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, le cas échéant modifié par les règlements ANC 2015-06 et ANC 2016-07, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01, et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés conformément à l'instruction M22bis.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3 Evénements post-clôture

L'activité de l'association porte sur l'accompagnement d'adultes en situation de handicap, en résidence et à domicile. L'établissement étant financé sous forme de dotation globale de l'ARS et du Conseil Départemental, les recettes de l'association ainsi que son activité ne se trouvent pas impactées par l'épidémie de coronavirus et par les mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars. Néanmoins, la crise sanitaire a nécessité la mise en place de procédures particulières qui vont probablement amener à des dépenses complémentaires (équipements sanitaires, charges de personnel) difficiles à chiffrer à ce stade.

Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

6



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles - Mouvements entrées – sorties

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Nature des immobilisations	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Logiciels	61 549	-	-	61 549
Autres immo. incorporelles	4 248	-	-	4 248
Total	65 797	-	-	65 797

2.1.2 Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Nature des immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Nature des immobilisations	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Logiciels	51 464	6 463	-	57 927
Autres immo. Incorporelles	1 540	1 416	-	2 956
Total	53 004	7 879	-	60 884

2.1.3 Immobilisations corporelles – Mouvements entrées – sorties

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Seuls les immeubles possédés par l'association ont été décomposés, les autres immobilisations ne comprenant pas de composants significatifs. Il convient d'indiquer que les durées d'amortissement retenues à l'origine pour les immobilisations correspondent à la durée réelle de leur utilisation.

Nature des immobilisations	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Terrains	569 630	-	-	569 630
Agencements terrains	325 714	-	-	325 714
Constructions	13 415 246	38 713	-	13 453 958
Inst. Tech., mat. et out.	539 246	159 585	-	698 831
Inst. Générales, agenc.	280 852	7 783	-	288 635
Matériel de transport	796 250	241 182	98 601	938 830
Mat. bureau et info, mob.	188 295	6 545	-	194 840
Autres immo. corporelles	491 610	27 313	-	518 923
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total	16 606 843	481 121	98 601	16 989 361

2.1.4 Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

La décomposition de l'immeuble acquis a été faite suivant les indications de l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du CNC relatif aux modalités d'application par composants résultant du règlement n°2002-10 dans les organismes de logement social. Les durées d'amortissement retenues sont celles préconisées par ce même avis. Les immeubles construits par l'association ont fait l'objet d'une analyse du coût de revient par corps d'état, les frais communs étant imputés au prorata.

Il n'est pas pris en compte de valeur résiduelle pour les immeubles décomposés.

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Nature des immobilisations	Mode	Durée
Aménagements et agencements terrains	Linéaire	10 à 32 ans
Constructions	Linéaire	5 à 32 ans
Inst. générales et agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Inst. techniques, matériel et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 10 ans



Nature des immobilisations	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Agencements terrains	154 369	9 963	-	164 332
Constructions	5 626 580	530 010	-	6 156 590
Inst. Tech., mat. et out.	343 232	40 336	-	383 568
Inst. Générales, agenc.	172 533	22 141	-	194 674
Matériel de transport	556 784	89 377	97 840	548 321
Mat. bureau et info, mob.	456 038	30 099	-	486 137
Autres immo. corporelles	121 657	8 908	-	130 565
Total	7 431 190	730 834	97 840	8 064 187

2.1.5 Immobilisations financières – Mouvements entrées – sorties

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat (hors frais accessoires). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Nature des immobilisations	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Autres immo. financières	1 803	-	67	1 736
Total	1 803	-	67	1 736

2.1.6 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immo. financières - Dépôts et cautionnements	1 736		1 736
Créances usagers et comptes rattachés	265 546	265 546	
Fournisseurs débiteurs	35 260	35 260	
Personnel et comptes rattachés	-		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 242	3 242	
Etat et autres collectivités publiques	124 179	124 179	
Produits à recevoir	121 985	121 985	
Charges constatées d'avance	19 873	19 873	
Total	571 821	570 085	1 736



2.1.7 Produits à recevoir

Produits à recevoir	2019
Factures à établir	4 541
Avoirs à recevoir	8 139
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 343
Etat et autres collectivités publiques	
Divers	84 534
Total	132 557

2.1.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation. Au 31 décembre 2019, elles s'élèvent à 19 873 €.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Fonds associatifs	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	850 334			850 334
Réserves	366 192	572 504		938 696
Report à nouveau	1 137 499	71 260	572 504	636 254
Résultat comptable	33 605	-171 945	33 605	-171 945
Résultat sous contrôle tiers financeurs	- 223 015	2 017		- 220 998
Dépenses non opposables tiers financeurs	-1 143 940	-39 671		- 1 183 613
Subventions invest. non renouvelable	8 917	8 212	13 212	3 917
Provisions réglementées	103 785			103 785
Total	1 133 377	442 377	619 321	956 430

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent une réserve de trésorerie de 102 336 €.

2.2.2 Provisions

Une provision pour risques et charges est constituée lorsqu'une charge ou un perte future nettement précisée, est rendue probable par des événements survenus en cours d'exercice ou à la date de clôture des comptes sociaux.

Provisions	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Autres provisions pour risques	-	30 000		30 000
Total	-	30 000		30 000

2.2.3 Fonds dédiés

Fonds dédiés	31/12/2018	+	-	31/12/2019
Projet établissement MCM	88 469			88 469
Travaux Les Mouettes	4 800	2 400		7 200
Travaux Les Cerisiers	12 492	2 400		14 892
Total	105 761	4 800		110 741

2.2.4 Dettes financières – Classement par échéance

Etat des dettes	Montant brut	< = 1 an	> 1 an < = 5 ans	> 5 ans
Emprunts dettes – Etablissements crédit :				
* à - 1 an à l'origine				
* à + 1 an à l'origine	8 491 940	494 197	1 831 800	6 165 942
Total	8 491 940	494 197	1 831 800	6 165 942

2.2.5 Autres dettes

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

2.2.6 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts dettes - Etablissements de crédit	18 516
Factures non parvenues	65 643
Avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	347 017
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	273 749
Etat et autres collectivités publiques	124
Divers	
Total	704 049

C



2.2.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont liés à l'exploitation. Au 31 décembre 2019, ils s'élèvent à 114 343 €.

C



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	2019
Dotation CPOM	5 407 849
Prix de journée	881 996
Forfait soins	763 781
Forfait hébergement et dépendance	282 594
Repas	58 385
Participation usagers PHR	276 942
Produits association gestionnaire	9 186
Subventions d'exploitation	6 957
Reprises sur provisions et amortissements	474
Transferts de charges	11 602
Autres	31 342
Total	7 731 108

3.2 Résultat regroupement

Résultat regroupement	2019	2018
Val Fleuri	- 109 608	- 56 706
Le Boistissandeau	-12 810	-34 970
Pôle Vivre à Domicile	57 993	64 945
Pôle Habitat Résidences	-105 264	30 838
Association Handi Espoir	-22 390	6 235
Siège Handi Espoir	43	5 196
Consolidé Handi Espoir	20 091	18 069
Total - Résultat regroupement	-171 945	33 606

Le résultat consolidé Handi Espoir de 20 091 € s'explique par les retraitements comptables suivants :

	2019	2018
Retraitement amort. constructions VF	18 073	16 051
Retraitement provision congés payés	-	-
Retraitement amort. écart taux PVAD	1 751	1 751
Retraitement amort. écart taux SIEGE	267	267
	20 091	18 069



A noter, au 31 décembre 2019, seuls les postes constructions du Val Fleuri sont retraités pour les amortissements au niveau du regroupement. Les amortissements des constructions des autres établissements (MCM, PVAD, SIEGE) sont retraités depuis 2014, directement dans les comptes des structures.

3.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2019 est de -155 097 €. Il est composé des produits des placements (2 160 €) et des intérêts d'emprunts (157 258 €).

3.4 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	88 748
Produits sur exercices antérieurs	
Produits des éléments d'actif cédés	22 001
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	5 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	76 487
VNC des éléments d'actif cédés	761
Dotations provision pour risques	30 000
Total	8 501



4 Autres informations

4.1 Engagements financiers hors bilan

Engagements	31/12/2019
<u>Engagements donnés :</u>	
Néant	
	-
<u>Engagements reçus :</u>	
- Garanties	7 955 829
	7 955 829

Engagements reçus du Conseil Général de la Vendée, de la communauté de communes d'Atlancia, des communes de Coëx et du Château d'Olonne (pour la souscription de certains emprunts souscrits auprès d'établissements de crédit).

4.2 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I.D.R.	-	413 731	413 731

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés, au titre de l'indemnité de départ à la retraite, s'élève à 413 731€. Cet engagement a été déterminé à partir des paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite : 67 ans.
- Taux d'actualisation 0,85 %.
- Taux de progression des salaires : 1 % par an.
- Table de mortalité 2008-2010
- Taux de turnover : moyen.
- Taux de charges sociales : 45 % pour les cadres et 42 % pour les non cadres.



4.3 Effectifs

Effectifs - ETP	2019
Total	113,54

4.4 Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il doit être communiqué, en application de l'article 20 de la loi n°2006-589 du 23 mai 2003, le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Pour l'exercice 2019, cette information n'est pas communiquée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle du directeur de l'établissement.